



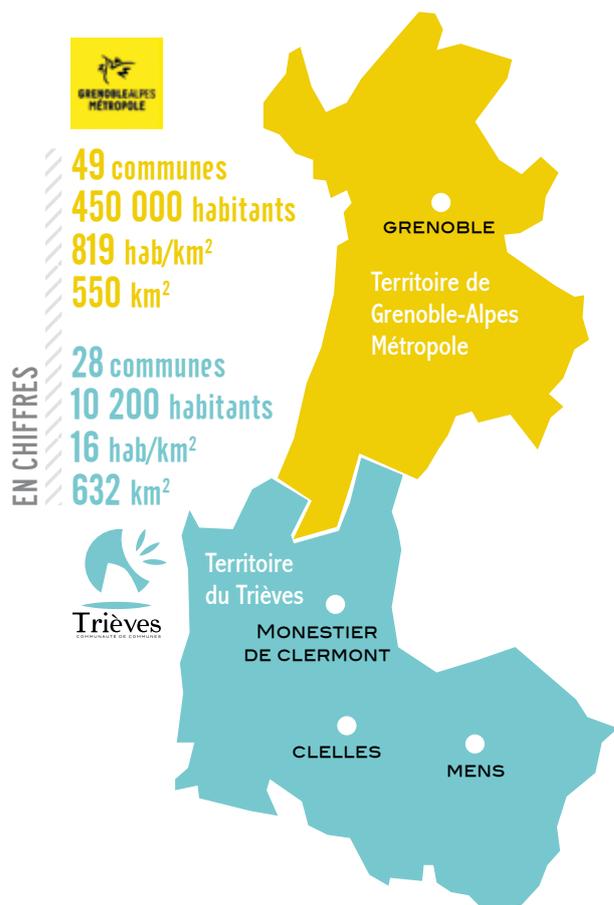
Soutenir les agriculteurs, les aider à développer et sécuriser leurs filières de vente au niveau du marché de l'agglomération grenobloise, voilà à quoi peut servir le Contrat de réciprocité.

Spécial  
Contrat de  
réciprocité  
et Contrat de  
transition  
écologique

## Développement du territoire

# Réussir la relation ville/campagne : un enjeu d'importance pour l'avenir du Trièves

La Communauté de communes du Trièves (CCT) finalise avec Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère la signature d'un Contrat de réciprocité. Explications.



### Définition

Le Contrat de réciprocité est un outil, une méthode de travail destinée à mettre en place une coopération entre une zone urbaine et un territoire rural, chacun disposant d'atouts particuliers et complémentaires. Il s'agit d'un pacte gagnant-gagnant entre deux bassins de vie déséquilibrés au niveau démographique et économique, mais liés par des relations indispensables.

### Au commencement...

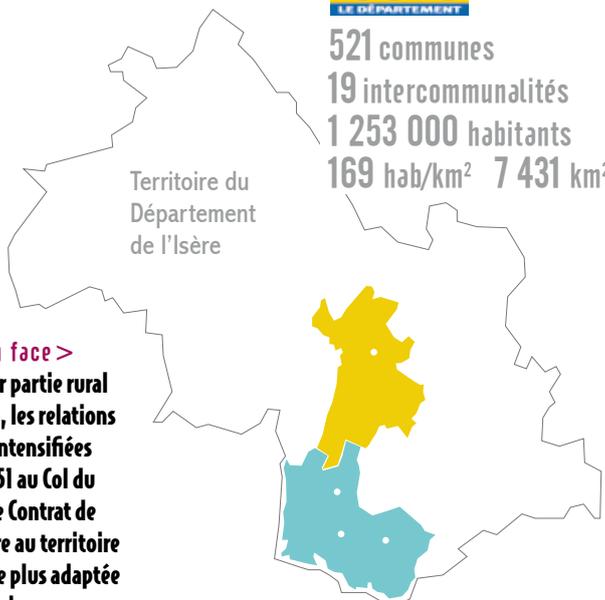
Fin 2017, à l'occasion de *Quelle foire* organisée à Mens par l'association *Trièves transitions écologie*, Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole et Jérôme Fauconnier, président de la CCT, se rencontrent et échangent sur la complémentarité de leurs deux territoires. Ils constatent l'évidence : la ville a besoin de la campagne et vice-versa. L'idée de signer un Contrat de réciprocité était née ! Chaque collectivité s'engageant alors à travailler dans un premier temps sur 7 thématiques spécifiques, directement liées au quotidien

des habitants (lire pages 2 et 3).

Un Conseil communautaire spécial a eu lieu au printemps 2019 pour présenter le projet aux élus des communes du Trièves et leur indiquer les grands objectifs. En rappelant que le Contrat de réciprocité n'est pas limité dans le temps et que les deux parties peuvent à tout moment y inscrire de nouveaux sujets de réflexion. Personne n'est contraint, l'accord est basé sur la confiance mutuelle. Le Département de l'Isère, par l'intermédiaire de son président, Jean-Pierre Barbier, a souhaité intégrer la démarche au titre de sa compétence en matière de solidarités territoriales et de renforcement de l'attractivité de tout le département. « *C'est aussi un financeur majeur qui soutient les projets des communes du Trièves avec plus d'un million et demi d'euros par an* » tient à rappeler Jérôme Fauconnier.

### Et maintenant ?

Le Contrat de réciprocité est en cours de finalisation, sa signature officielle est attendue fin 2019 / début 2020.



Regarder la réalité en face >

En Trièves, territoire pour partie rural et pour partie périurbain, les relations ville-campagne se sont intensifiées depuis l'ouverture de l'AS1 au Col du Fau. La coopération via le Contrat de réciprocity doit permettre au territoire de travailler à une échelle plus adaptée afin de maîtriser son avenir.

Le Contrat de réciprocity

## Un moyen de prendre du poids !

L'un des arguments positifs du Contrat de réciprocity retenu par les élus du Trièves est celui d'une voix plus forte pour le territoire. Lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de la région grenobloise (Scot), validé en 2012, de nombreux débats et temps de concertation ont eu lieu. Au final, s'impose un document d'urbanisme parfois très contraignant. Il concerne 261 communes et 780 000 habitants. Dans un tel contexte, cela est difficile pour le Trièves de mettre en avant ses propres problématiques et de faire évoluer les choses comme il le souhaite. Le Contrat de réciprocity lui permet de mieux exister et de collaborer efficacement avec deux partenaires pleinement mobilisés et disponibles. C'est aussi le moyen de faciliter le soutien financier des actions auprès de tous les partenaires publics dont l'Etat.

# Les 7 premiers axes de travail du Contrat de réciprocity

Ces thématiques sont également abordées dans le Contrat de transition écologique (lire pages 6 et 7).



## Gestion des déchets

**Objectifs** > Développer une gestion solidaire des déchets à l'échelle du Sud-Isère, disposer d'outils fiables et maîtriser les coûts dans le long terme.

**Actions de coopération (déjà en cours)** >

Grenoble-Alpes Métropole dispose de deux équipements vieillissants. Une réflexion commune à l'échelle de la grande région grenobloise\* s'est ainsi engagée pour la reconstruction et la gestion d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau centre de tri des déchets ménagers sur le site d'Athanon à La Tronche. Ces outils permettront de garantir des solutions pour les déchets et de maîtriser les coûts de

fonctionnement. Le futur centre de tri devrait être opérationnel d'ici 2023. Son coût est estimé à 30 millions d'euros. La future usine d'incinération, sera elle, mise en service à l'horizon 2027 pour un coût de 142 millions d'euros. Les élus du Trièves ont validé la programmation globale avec le vote d'une participation à ce projet de plus de 2 millions d'euros. Actuellement, la CCT transporte ses déchets (hors tri) à l'incinérateur de Pontcharra et, si celui-ci venait à les refuser, il faudrait peut-être trouver un incinérateur beaucoup plus loin. En terme d'éloignement, de pérennité, cette solution n'est pas satisfaisante. En étant co-acteur et co-financeur des futurs équipements de La Tronche, la CCT n'est plus contrainte de passer des marchés avec des structures éloignées. Les élus du Trièves partagent ainsi, avec leurs partenaires locaux, des structures mutualisées en gardant leur force de propositions et de décisions.

\* Grenoble-Alpes Métropole, Communauté de communes de la Matheysine, de l'Oisans, du Pays Voironnais, du Grésivaudan et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté



## Développement touristique

**Objectifs** > Renforcer l'attractivité touristique nationale et internationale des deux territoires aux atouts complémentaires. Améliorer la notoriété du Trièves auprès des habitants de la métropole qui souhaitent, pour les vacances ou le temps d'un week-end, profiter d'un cadre naturel préservé et d'une campagne riche d'activités de plein air, d'hébergements variés et de produits locaux de qualité. Inciter les Triévois à redécouvrir les richesses patrimoniale et culturelle de l'agglomération.

**Actions de coopération (en cours d'expérimentation)** >

- Diffusion d'information et promotion touristique réciproques
- Participation commune à des événements et des salons
- Co-conception de produits touristiques (éco-tourisme, tourisme d'affaire)
- Maillage de projets structurants (voies vélo, sentier des Huguenots...)
- Commercialisation réciproque de l'offre touristique (Grenoble Pass, forfaits de ski, produits locaux...)
- Développement de l'offre de stages en loisirs créatifs et artisanat
- Profiter des outils de Grenoble-Alpes Métropole pour élargir la promotion du Trièves auprès des touristes présents dans la région grenobloise.



## Déplacements et transports

**Objectifs** • Améliorer les mobilités pour mieux faire face aux enjeux climatiques, socio-économiques et sanitaires liés à la pollution.

À noter > l'Etat vient d'adopter la Loi d'orientation de la mobilité (LOM) qui demande d'ici 2020 aux intercommunalités de dire si elles souhaitent assumer cette compétence ou la déléguer à d'autres collectivités. Pour le Trièves : la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou un futur grand syndicat mixte intégrant la Métropole de Grenoble et les territoires voisins. C'est un enjeu majeur car la CCT n'était jusque-là pas chargée de réfléchir à ces politiques, portées sur son territoire par le Département (axes routiers, lignes de bus et transport scolaire) et par la Région (Ligne ferroviaire Grenoble-Gap). Le

22 septembre dernier à Mens, le vice-président de Grenoble-Alpes Métropole, Georges Oudjaoudi, affirmait que la Métropole n'entendait pas « arrêter » sa politique de transport à ses frontières, l'enjeu étant de relier les territoires voisins dont les habitants participent au dynamisme du bassin grenoblois. (À savoir : 45 % des actifs du Trièves vont chaque jour travailler dans l'agglomération notamment en voiture. D'ou plus de pollution en ville et plus de temps dans les embouteillages).

### Actions de coopération >

Amélioration des infrastructures de liaison Trièves-Métropole (information relative aux travaux en cours : RD 1075, échangeur du Rondeau et A480) • Développement de l'intermodalité (notamment à partir des gares) • Développement du co-voiturage • Concertation mutuelle concernant l'avenir de la ligne ferroviaire Grenoble-Gap.



## Agriculture et Alimentation

**Objectifs** • Mieux répondre à la demande croissante de produits locaux, accompagner le développement des circuits courts et l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, aider au maintien d'une agriculture diversifiée.

L'agriculture est un atout majeur du Trièves. Grâce aux productions locales, le territoire bénéficie d'une réputation de qualité et de savoir-faire indéniable. Les surfaces en bio sont ici plus importantes qu'ailleurs (24 % contre 7 % à l'échelle nationale). Pour autant, le secteur est fragile : 367 exploitations en 1990, 165 en 2019 (-40 %). En 2016, la moyenne d'âge des exploitants est de 52 ans. Selon Georges Oudjaoudi, la production sur le périmètre des 49 communes de la Métropole ne fournit que 18 % des besoins de sa population. D'ou l'intérêt du Contrat de réciprocité avec le Trièves pour organiser les filières, notamment celles capables de fournir les différents types de restauration collective (cantines scolaires entre autres).

### Actions de coopération >

• Participation à la Stratégie agricole alimentaire interterritoriale • Intégration au Pôle agroalimentaire de l'Isère initié par le Département • Développement d'une stratégie pour accompagner les agriculteurs au changement climatique • Développement de l'installation agricole.

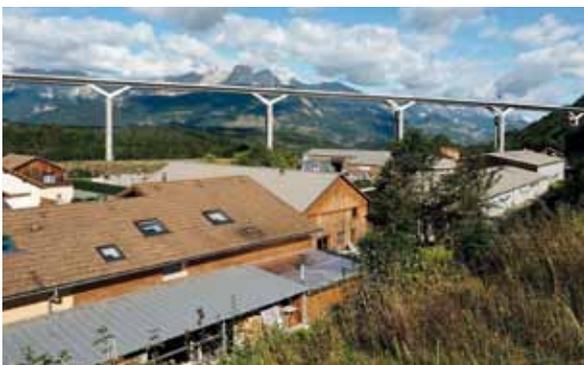


## Forêts et filière bois

**Objectifs** • Travailler à une large échelle à l'avenir de la forêt et à l'adaptation des filières bois dans le cadre du changement climatique et de la transition énergétique.

### Actions de coopération >

Bois énergie : accompagner le développement des réseaux de chaleur et des chaufferies bois, améliorer la production et la distribution de bois bûche local • Bois de construction : renforcer la construction d'ouvrages publics en bois local • Gestion multifonctionnelle des forêts : améliorer le dialogue et l'information entre professionnels de la forêts et usagers (loisirs), mieux prendre en compte la protection des ressources en eau dans la gestion forestière • Recherches communes de financements • Participer à une gestion durable de la ressource en bois.



## Développement économique

**Objectifs** • Renforcer les filières économiques des deux territoires et dynamiser l'installation de porteurs de projet.

### Actions de coopération >

Animation économique partagée • Favoriser l'identification et la circulation des informations sur les candidats à l'implantation entre les deux territoires • Mobilisation des investisseurs privés • Faire connaître le Trièves auprès des organismes grenoblois de formation et des candidats à l'installation ou à la création d'activité • Développer le télétravail et le co-working en relation avec les grandes entreprises grenobloises • Développement de filières économiques (activités de pleine nature, artisanat d'art, éco-entreprises, restauration et production en circuits courts...).

## La gestion des rivières et des risques liés

**Objectifs** • Dans le cadre du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), le Département, Grenoble-Alpes Métropole et les Communautés de communes du Trièves et de la Matheysine décident ensemble des actions nécessaires pour la gestion du Drac et de ses affluents (Ebron, Bonne, Jonche, Gresse, Lavanchon). C'est l'application d'une logique de solidarité amont-aval, l'eau ne connaissant pas de frontières administratives.

Le Contrat de réciprocité Trièves, Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère : une quasi première en France >

Démarches récentes au niveau national, les Contrats de réciprocité se comptent aujourd'hui au nombre de 4 (des petits territoires voisins avec Brest, Toulouse, Montpellier et Tours).



## Des questions qui fâchent ?

Les 20, 21 et 22 septembre dernier, Jérôme Fauconnier, président de la CCT et Georges Oudjaoudi, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole en charge de la gestion des déchets, ont répondu à l'invitation des bénévoles de l'association *Trièves transitions écologie*. Lors d'un débat organisé à Mens autour du Contrat de réciprocité, des Trièvois ont exprimé certaines craintes au travers trois sujets spécifiques.



Ce contrat n'est-il pas pour la Métropole une façon détournée de nous englober ?

**Georges Oudjaoudi >**

« L'inter-territorialité souhaite dépasser les frontières administratives et défend la nécessité d'articuler les différents bassins de vie. La démarche repose sur les préoccupations d'usage des habitants dont les besoins évoluent sans cesse. C'est un travail commun où chacun reste maître de son avenir. Nous souhaitons la coopération et non l'absorption du plus petit par le plus fort ! La Métropole a déjà beaucoup à faire avec les 49 communes qu'elle fédère. Notre souhait est de participer au dynamisme des territoires voisins dans un souci d'une utilité réciproque pour les habitants »

Peut-on voir avec ce contrat une nouvelle manière de renforcer l'économie libérale ?

**Jérôme Fauconnier >**

« Le Contrat de réciprocité avec Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère est un outil neutre. Chacun l'utilisera avec l'idéologie qui est la sienne. On peut toutefois noter que le Contrat de réciprocité favorise une économie locale, constituée de circuits courts. Cela semble conforme aux souhaits de beaucoup d'entreprises et d'exploitations des territoires du Trièves et de la Métropole. Cette vision des choses n'est pas toujours la préoccupation première du tout libéralisme que vous évoquez. »

Nous avons l'impression que la démarche se fait loin des habitants. Envisagez-vous une participation citoyenne ?

**Jérôme Fauconnier >**

« Notre territoire est un petit territoire, chacun se connaît et l'information circule notamment grâce aux associations comme Trièves Transitions écologie. Pour autant, il est prévu de créer des espaces de travail ouverts pour chaque thématique incluse dans le Contrat de réciprocité. Concernant par exemple le développement des débouchés pour les filières agricoles, il est prévu d'associer dans le temps les acteurs du secteur et de construire avec eux les actions qui les concernent pleinement.

Renseignements sur le Contrat de réciprocité >

**04 76 34 44 29**

Accueil Pôle aménagement et développement de la CCT  
Direction : Stéphane Loukianoff > s.loukianoff@cdctrieves.fr

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

# Le Trièves souhaite poursuivre la transition écologique

La Communauté de communes du Trièves, Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère ont accepté de s'inscrire ensemble dans le nouveau dispositif de l'État, le Contrat de transition écologique (CTE), conçu pour soutenir les initiatives locales en matière d'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique. Du concret en perspective ?

Bien que volontaires pour s'inscrire dans la démarche, les élus du Trièves n'en restent pas moins prudents. Pour Jérôme Fauconnier, il semble manquer des éléments : « le gouvernement actuel n'a pas renouvelé les aides du dispositif des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (Tepcv) mis en place sous le quinquennat précédent. Choisi alors pour son programme d'actions, le Trièves a bénéficié de 2 millions d'euros pour, notamment, accélérer la rénovation thermique des habitations et des bâtiments publics (lire page 6). Aujourd'hui, l'État nous propose un Contrat de transition écologique. C'est une bonne chose car cela nous permet de travailler en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole et le Département et de proposer des initiatives innovantes. Mais le CTE ne comporte pas de volet financier ! D'ou notre inquiétude : si

*l'État ne programme pas d'aides budgétaires spécifiques nous ne pourrions quasiment pas agir.* » Toutefois, les services de l'État et les établissements associés (Ademe, Caisse des dépôts, etc.) s'engagent à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE dans une volonté de facilitation des projets. Et, le principe d'un co-financement via les dotations et crédits disponibles de l'État (ce qui veut dire qu'il n'y a pour l'instant pas de lignes budgétaires supplémentaires dédiées au CTE) est clairement inscrit dans le contrat.

## Une ambition forte et partagée

Alors que les Alpes subissent de manière amplifiée les effets du dérèglement climatique, Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de communes du Trièves et le Département



En septembre dernier, à l'invitation de l'association Trièves transition écologie, la CCT participe au bilan/débat des actions menées par la collectivité en matière d'environnement et de transition écologique (lire page suivante).

de l'Isère ont décidé d'œuvrer ensemble car l'importance des enjeux rend impossible le maintien d'actions isolées et non coordonnées entre territoires voisins. Les leviers sur lesquels agir sont nombreux et concernent notamment l'aménagement du territoire avec l'enjeu de protéger les surfaces agricoles menacées par l'urbanisation, le développement économique, les déplacements, les cycles de l'eau, la prévention des risques, la gestion des déchets... A l'image de celle du Contrat de réciprocité, la force du CTE est de s'inscrire dans une collaboration ville-campagne qui mise sur la solidarité et la complémentarité des territoires. A l'inverse, le CTE est fixé dans le temps avec l'élaboration d'un plan pluriannuel de 3 ou 4 ans. Sa signature officielle devrait avoir lieu à la fin du mois de novembre.

## Les 4 orientations stratégiques du Contrat de transition écologique

- > Concilier transports durables et contraintes géographiques
- > Faire de la gestion des déchets un axe de développement économique
- > Développer une économie locale autour de la proximité et de la qualité
- > Devenir un territoire pilote dans l'adaptation au changement climatique



**11**  
ACTIONS CONCRÈTES  
PRÉPARÉES PAR LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU TRIÈVES  
À LIRE SUR  
[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)



## UTILISATION DES AIDES TEPCV

### Les actions engagées par la CCT de 2015 à 2018 dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (Tepcv).

2015/2018 >

Au total, 2,5 millions d'euros dont 500 000 euros pris en charge par la CCT (aide de la Région pour la mise en œuvre de départ comprise) ont été investis sur le territoire.

#### Economie d'énergie Aide à la rénovation thermique des habitations individuelles

139 chantiers réalisés soit 1 logement sur 30 en Trièves.  
32 entreprises locales partenaires.  
36 entreprises labellisées Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) contre 14 début 2016. 400 000 euros de dépenses en faveur des ménages.  
L'action se poursuit grâce à des fonds de la Région mais les aides sont moins importantes.  
Renseignements > Plateforme de rénovation énergétique : 04 76 34 49 12

#### Economie d'énergie Aide à la rénovation thermique des bâtiments publics

Logements des communes et logements de la SDH (45 au total) et isolation des bâtiments communaux 80 % du budget captés par les entreprises locales.  
Patrimoine de la CCT : relampage de la médiathèque du Percy, chaufferie bois de la gendarmerie de Clelles, rénovation de Mixages à Mens.  
550 m<sup>2</sup> rénovés.

#### Optimisation de la gestion des déchets

##### Aide au compostage

450 composteurs individuels distribués, multiplication des points de collecte collectifs et développement des formations pour permettre à chacun d'obtenir un produit de fertilisation efficace. 120 tonnes de déchets détournées du volume des ordures ménagères envoyées à l'incinération.  
La CCT vient de créer un poste pour poursuivre cette mission dans le temps.  
Composteurs individuels au prix de 15 euros en vente à la CCT.  
Renseignement : 04 76 34 11 22

#### Mobilité

##### Mise à disposition de vélos à assistance électrique

L'action vise à délaïsser sa voiture pour se rendre au travail ou effectuer des déplacements quotidiens.  
30 000 km parcourus par les Triévois sur 3 ans. L'expérience a poussé de nombreux foyers à acheter ce nouveau moyen de transport qui connaît un grand succès notamment dans le secteur du tourisme.

#### Environnement

##### Fonds de reboisement

21,3 hectares au total (forêts privées et publiques). 4200 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre mobilisés. 90 % du budget captés par les entreprises locales.

#### Environnement

##### Cultures mellifères

L'objectif : développer les surfaces de prairies fleuries pour favoriser la pollinisation. 7667 m<sup>2</sup> plantés. 98 % du budget captés par les pépiniéristes locaux.

## D'AUTRES ACTEURS S'ENGAGENT



### L'autopartage accessible à Mens !

Grâce à la volonté d'un habitant et de la commune, le réseau Citiz est désormais présent au sein de la capitale historique du Trièves. L'autopartage Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle (heure, journée ou plus). Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours. Sachant que la possession d'une voiture coûte en moyenne 5 700 €/an, la location en autopartage Citiz est plus économique si l'on n'utilise pas une voiture tous les jours et si l'on parcourt moins de 10 000 km par an. Il existe des formules avec ou sans abonnement. Le coût est précis (heures réservées et les kilomètres parcourus) et le service comprend le carburant, l'assurance, l'entretien...  
Deux voitures sont disponibles à Mens : l'une cédée et partagée par un habitant, l'autre financée par l'achat de part (commune + particuliers). La CCT a participé à cet achat à hauteur de 1 500 €.  
Renseignements > [alpes-loire.citiz.fr](http://alpes-loire.citiz.fr) - 04 76 24 57 25

## La dimension sociale du Contrat de transition écologique

En présentant officiellement la candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoires zéro chômeurs de longue durée », la CCT et ses partenaires locaux souhaitent démontrer que la transition écologique doit et peut être créatrice d'activités économiques innovantes et solidaires.



À l'invitation de *Quelle foire 2019*, Marie-Monique Robin, journaliste d'investigation, auteure de nombreuses enquêtes et documentaires primés (*Le monde selon Monsanto*, *Sacrée croissance...*) a présenté son film « Nouvelle cordée » à Mens, le 22 septembre dernier. Il relate la création d'une entreprise à but d'emploi à Mauléon dans les Deux-Sèvres. Une belle et émouvante manière de découvrir le dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée ». Sortie prévue en salle le 20 novembre (présentation sur le site [www.allocine.fr](http://www.allocine.fr) > Cinéma > Tous les films > Films Documentaires).



Le projet « Territoire zéro chômeur longue durée\* » a été initié par ADT Quart-monde, en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs, le Pacte civique ou encore la Fédération des acteurs de la solidarité. Il consiste sur un territoire de 10 000 habitants maximum à créer des entreprises à but d'emploi (EBE) autour d'activités utiles à la société et non concurrentes du secteur marchand local. En expérimentation sur une dizaine de territoires depuis 2017, l'État réfléchit, pour 2020, à une nouvelle loi autorisant la poursuite éventuelle du dispositif.

### Comment financer ?

D'après les enquêtes d'ADT-Quart Monde sur les coûts financiers du chômage de longue durée (hors coûts de santé ou d'éducation), la privation d'emploi supérieure à une année complète coûte environ 18 000 € par personne et par an. L'association a donc proposé au gouvernement d'allouer cet argent à la création d'emplois en CDI et à temps choisi afin que tous les privés d'emploi d'un territoire puis-

sent retrouver leur place au quotidien grâce à une activité professionnelle. Les emplois ainsi créés ne représentent pas une charge supplémentaire pour la dépense publique puisqu'ils sont financés par des dépenses existantes (revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, aide personnalisée au logement, allocation aux adultes handicapés...) ou par des recettes supplémentaires (cotisations sociales, impôts...).

Fin 2018, ce sont près de 800 emplois qui ont été créés dans les 10 territoires ayant mis en place le dispositif dès 2016. L'expérimentation sert à développer peu à peu une économie sociale et solidaire. C'est un choix de société fort qui souhaite efficacement combattre l'exclusion et se mettre au service de l'humain et non du capital.

### Possible ici ?

En 2020, si la loi le permet, le Trièves pourrait être retenu afin de mettre en place le dispositif. Un vote au Conseil communautaire a validé la démarche. En attendant, la collectivité a

confié la préparation du dossier à un comité local pour l'emploi. Ce collectif, ouvert à tous et notamment aux chômeurs du territoire\*\*, se réunit régulièrement sous l'égide de Marc Delmas, élu communautaire et membre de l'association la Réserve qui gère la ressource de Monestier de Clermont (l'Etrier). Le travail se fait en lien avec, entre autres, les services de la CCT, de Pôle emploi, du Département de l'Isère, de la Mission locale... Il agrège également des associations locales comme le Collectif d'entraide du Trièves par exemple, des entrepreneurs ou de simples particuliers sensibilisés par le sujet. Plusieurs commissions thématiques ont été créées (activités futures, bâtiments futurs, cadre juridique, communication...). Pour ceux qui s'engagent, le dispositif n'est pas une directive administrative de plus, « décidée et parachutée d'en haut », mais une expérimentation totalement originale fondée sur une participation citoyenne la plus large possible. En clair, cela ne marchera que si tous les acteurs du territoire bâtissent ensemble le projet.

\* Enregistré à Pôle emploi depuis plus d'un an

\*\* En Trièves, plus de 350 chômeurs de longue durée sont recensés

### Renseignements

> 06 73 69 55 57 - [tzclld.trieves@gmail.com](mailto:tzclld.trieves@gmail.com) - [www.tzclld.fr](http://www.tzclld.fr)

Permanences sans rendez-vous le mardi de 14h à 16h  
à la ressourceurie l'Etrier à Monestier de Clermont, le vendredi  
de 10h à 12h à Mixages à Mens



## Journal de bord

Le rapport d'activités 2018 de la collectivité est disponible en ligne sur le site de la CCT. Sa lecture permet de connaître, secteur par secteur, la nature des politiques publiques mises en œuvres sur le territoire et d'avoir un regard sur les opérations en cours.

[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

Publications

## À savoir >

### Assainissement individuel : pour une évacuation conforme

La Communauté de communes du Trièves exerce la compétence SPANC (Service public d'assainissement non collectif). Par convention, elle en a confié la gestion à Grenoble-Alpes Métropole. (Rappel : la compétence assainissement collectif est toujours assurée par les communes). La mission principale du SPANC est de s'assurer de la bonne réalisation et du bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes, qu'elles soient neuves ou existantes. Un diagnostic et un avis sont obligatoires avant le dépôt d'un permis de construire, la réhabilitation ou la vente d'une habitation située sur une zone d'assainissement individuel.

#### Contact >

Du lundi au vendredi :  
par téléphone au 04 76 59 56 51  
par mail à l'adresse suivante :  
spanc.mt@lametro.fr

- Assistante sociale
- Conseillère en économie sociale et familiale : aide à la gestion budgétaire, surendettement
- Médecin et Infirmière PMI (suivi santé jusqu'à 6 ans)
- Sage-femme  
Maison du Département à Mens : 04 80 34 85 00
- Créer son entreprise ou son projet d'activité / Parcours emploi renforcé pour les bénéficiaires du RSA  
Claudine Delcourt 04 76 34 81 31  
permanences sur Mens, Clelles et Monestier de Clermont
- Mission Locale 16/25 ans : insertion, emploi, santé, logement...  
Mens : 04 76 34 84 58 (mardi)  
Monestier : 04 76 34 15 28 (vendredi)
- Centre de planification familiale : pour toute question relative à la vie familiale et personnelle, vie conjugale, parentalité, sexualité...  
À Monestier de Clermont, au Granjou tous les lundis de 9h à 13h sur RDV 04 76 29 86 50  
À Mens, à Mixages, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois de 16 h à 18h sur RDV 06 49 99 03 43
- Avocat conseil au Granjou  
04 76 47 76 16
- Personnes âgées : service autonomie  
Maison du Département à Mens 04 80 34 85 03
- Handicap :  
2 fois par mois à Mens et Monestier de Clermont. 06 80 77 11 73
- Conciliation de justice : un mercredi par mois à Monestier de Clermont au Granjou, 04 76 34 28 40
- Logement. Conseil juridique de l'ADIL  
À Mens (Mixages) 3<sup>e</sup> jeudi des mois impairs  
À Monestier de Clermont (Granjou) 3<sup>e</sup> jeudi des mois pairs sur RDV 04 76 53 37 30
- Architecte conseil  
À Mixages (Mens) et au Granjou (Monestier de Clermont)  
04 76 34 49 13
- CARSAT, Pôle emploi et CAF  
Accès et accompagnement :  
Maison de Services au Public, la Poste à Monestier de Clermont  
04 76 34 02 11
- Pôle emploi et CAF  
Accompagnement et ordinateurs en libre service :  
Maison du Département à Mens  
04 80 34 85 00

## Horaires des médiathèques

Mens > Lundi 16h-19h • Mercredi 14h-17h30 • Jeudi 16h-19h • Samedi 9h-12h30  
Le Percy > Mardi et mercredi 17h-19h • Jeudi et samedi 10h-12h  
Monestier de Clermont > Mercredi 14h30-17h30 • Vendredi 16h30-19h • Samedi 9h-12h

## Horaires des déchetteries

	Mens	Monestier de Clt
Lundi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Mercredi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30
Samedi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30

Renseignements >  
04 76 34 11 22

## PRATIQUE

# A votre service !

Contactez le lieu de votre choix ou rendez vous directement sur place

	Clelles Tél. : 04 76 34 44 29	Mens Tél. : 04 76 34 67 66	Monestier de Clt Tél. : 04 76 34 11 22
Lundi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h/14h-17h
Mardi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h/13h30-17h	8h30-12h
Mercredi	Fermé au public	Fermé au public	8h30-12h
Jeudi	9h-12h/14h-17h	8h30-12h	8h30-12h
Vendredi	9h-12h	Fermé au public	8h30-12h/14h-17h

❖ PLACE DE L'ÉGLISE ❖

❖ RUE DU BREUIL ❖

❖ 300 CHEMIN FERRIER ❖

## AGENDA 2019/20

Prochains conseils communautaires de la CCT :  
16 décembre  
27 janvier  
16 mars  
18h30 à Saint-Martin de Clelles

Compte-rendus disponibles sur :  
[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)  
> en 1 clic > conseil communautaire



Directeur de publication : Jérôme Fauconnier  
Conception générale, réalisation et impression : Technic Color  
Photos : FML, services CCT... Tirage 5200 ex / distribution La Poste

